

SE CONFORMER AUX EXIGENCES LEGALES ET REGLEMENTAIRES EN SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Objectifs de formation

- Se mettre en conformité par rapport aux exigences légales et réglementaires se rapportant au domaine de la santé et de la sécurité au travail et applicables à son entreprise.
- Assurer une veille réglementaire.

Objectifs pédagogiques

- Définir les responsabilités de l'employeur et des travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail.
- Déterminer les missions des différentes structures intervenant dans le domaine de la SST.
- Décrire la procédure de réparation des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- Dégager les écarts de son entreprise par rapport à l'application de la législation et de la réglementation en SST et les traiter.
- Utiliser des outils de veille réglementaire.

Pré requis

- Avoir le niveau du baccalauréat.
- Avoir des connaissances générales sur les risques professionnels

Public concerné

Toute personne intervenant dans la prévention des risques professionnels :

- Responsables de sécurité-hygiène-qualité-environnement.
- Responsables techniques et administratifs (productions, achats, GRH...).
- Membres du comité de santé et de sécurité au travail.

Contenu

- Rôle des acteurs de la prévention des risques professionnels en dehors de l'entreprise.
- Dispositions du code du travail relatives aux responsabilités de l'employeur et de l'employé dans la prévention des risques professionnels.
- Rôle et missions du responsable de sécurité.
- Système de réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les secteurs public et privé.
- Principaux textes et exigences concernant le contrôle réglementaire des équipements et installations.
- Veille réglementaire : présentation d'une grille.
- Place et intégration des exigences législatives réglementaires dans une démarche intégrée QHSE.

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, discussions, travaux de groupe et individuels, étude de cas par une visite sur terrain.

Durée	Horaire	Date	Coût	Lieu
Quatre journées	De 9h00 à 13h30	3-4-5-6 février 2020	600 DT	Salle de formation de l'ISST/Entreprise industrielle

Modalités de reconnaissance des acquis

- Test des connaissances pré et post formation
- Evaluation à froid (prestation à la demande payante : 300 DT)